

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 282

présenté par

M. Schellenberger, M. Viala, M. Lurton, M. Straumann, M. Hetzel, M. Masson, Mme DUBY-
MULLER, M. Perrut, M. Kamardine, M. Reiss, Mme Lacroute, Mme Genevard, M. Furst, M. Cattin,
M. Reda, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Bony, M. Marleix, M. Emmanuel Maquet, M. de
Ganay, M. Forissier et M. Boucard

ARTICLE 15 SEPTIES A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.